

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSIN DE MARENNES ET SES COMMUNES MEMBRES SERVICES DE LA DDFIP COMPÉTENTS SUR LE TERRITOIRE

Mission Secteur Public Local :

CDC Bassin de Marennes et ses communes membres :

- Service de Gestion Comptable de Marennes/Oléron, 3 rue Etchebarne, Marennes (sgc.marennes-oleron@dgfip.finances.gouv.fr) Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.
Téléphone : Marennes : 05 46 85 83 10 Saint-Pierre-d'Oléron : 05 46 47 11 05
- Conseillère aux Décideurs locaux : Patricia MARTIN (cdl.cdcmareennes@dgfip.finances.gouv.fr)
Téléphone : 06 25 61 45 71

Mission Fiscale :

CDC Bassin de Marennes et ses communes membres :

- Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Royan (sip.royan@dgfip.finances.gouv.fr)
- Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Saintes (sie.saintes@dgfip.finances.gouv.fr)
- Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) de La Rochelle (spf.la-rochelle1@dgfip.finances.gouv.fr)
- Service Départemental des Impôts Fonciers de Saintes (sdif17.saintes@dgfip.finances.gouv.fr)

Le SIP de Royan est situé au 1 rue des Cormorans.

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30. Téléphone : 0809 401 401

Le SIE et le SDIF de Saintes sont situés au 4 cours Charles de Gaulle.

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Le SIE reçoit uniquement sur rendez-vous. Téléphone : 05 46 96 51 00

Téléphone SDIF de Saintes : 05 46 96 51 00

Le SPFE est situé au Centre des Finances publiques de Fétilly, 26 avenue de Fétilly à La Rochelle.

Téléphone Enregistrement et SDIF : 05 46 27 61 00 Publicité foncière : 05 46 30 67 83

Horaires d'ouverture :

- les lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30 uniquement sur rendez-vous l'après-midi.
- les mardi et jeudi de 8h30 à 12h15.

Un particulier ou un professionnel doit être en priorité orienté vers son Espace personnel sur le site :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/>

Il trouvera sa documentation fiscale, un espace de prise de rendez-vous (téléphonique/physique) et une plate-forme de paiement sécurisé. Les agents d'accueil France services sont formés à l'accompagnement des usagers dans la procédure d'activation de ces espaces.

Amendes :

Tous les usagers du département relèvent de la trésorerie Amendes de Charente-Maritime :

- Trésorerie de La Rochelle Banlieue et Amendes, 13 rue du Péré à Périgny
(t017010@dgfip.finances.gouv.fr)
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.
Téléphone : 05 46 68 23 89 (Entre 13h30 et 16h)

Les paiements :

- si l'avis comporte un QR Code le redevable doit payer chez un buraliste agréé DGFIP (Cf « Paiement de proximité »)
- sur le site en ligne [amendes.gouv.fr](https://www.amendes.gouv.fr/tai) : <https://www.amendes.gouv.fr/tai>
- si avis avec N° de télépaiement : par téléphone au 0811 10 10 10
- si avis sans N° de télépaiement : par téléphone au 0811 10 20 30 choix 1
- par téléphone à la trésorerie Amendes
- au guichet de la Trésorerie Amendes ou des caisses résiduelles (Cf « Paiement de proximité » – pas de limite de paiement en espèces pour les jours amendes).

Paiement de proximité :

Toutes les factures DGFIP, locales ou nationales, qui comportent la mention « Payable chez un buraliste agréé » sont payables partout en France auprès des buralistes partenaires agréés de la DGFIP en espèces dans la limite de 300 €, ou par CB.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, ces partenaires sont les **seuls** à pouvoir encaisser ces factures en espèces. Les buralistes agréés sont répertoriés à l'adresse internet suivante :

<http://impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite>

En annexe 1 est jointe la liste des buralistes partenaires de la DGFIP présents sur le territoire de la CDC.

Dans le cas des factures **sans** la mention « Payable chez un buraliste agréé », un paiement en espèces restera possible. En effet, la DDFIP maintient 2 caisses numéraires résiduelles dans le département :

- La 1^{ère} caisse résiduelle est installée dans les locaux du CFP de Saintes au 4 cours Charles de Gaulle. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
- La 2nde caisse est située dans les locaux de la DDFIP au 24, avenue de Fétilly à La Rochelle. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Accueils de proximité (AP) :

L'accueil de proximité est une permanence assurée par un agent de la DDFIP, habituellement une demi-journée par semaine dans une France Services (Annexe 2) ou un espace public.

Les usagers peuvent obtenir des renseignements sur toutes les missions assurées par la DDFIP (prélèvement à la source, impôts fonciers, déclaration de revenus, factures communales ...).

Les AP les plus proches :

- France Services Rochefort – Quartier Petit Marseille – 20 rue Paule Maraux – Vendredi 9h00-12h00
- France Services Saujon – 1 route du Chay – Mardi 9h00-12h00
- France Services La Tremblade – 37 rue de la Seudre – Mercredi 9h00-12h00